

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
5e séance
tenue le
vendredi 8 octobre 1999
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SÉANCE

Président : M. GULASKA (République tchèque)

SOMMAIRE

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/54/SR.5
31 janvier 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 05.

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE (A/54/3, A/54/56, A/54/57, A/54/59, A/54/61 et Corr.1, A/54/62, A/54/66-E/1999/6, A/54/98, A/54/128-E/1999/70, A/54/256, A/54/268 et A/54/388; A/C.3/54/L.2)

1. M. HOWELL (Organisation internationale du Travail) dit que le mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est centré simultanément sur le développement social et sur le progrès économique. L'OIT s'emploie à combattre la pauvreté partout dans le monde en encourageant la création d'emplois. En novembre 1999, elle accueillera des consultations internationales sur le thème du plein emploi, productif et librement choisi. Elle organisera également le deuxième Forum des entreprises de l'OIT, avec la participation de nombreux dirigeants du monde des affaires.

2. L'adoption par la Conférence internationale du travail en 1998 de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail témoigne du désir des Etats membres de l'OIT de promouvoir, d'appliquer et de respecter la liberté syndicale, le droit aux négociations collectives, l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, et l'élimination de la discrimination dans l'emploi. L'engagement de l'Organisation en faveur du développement social s'est également traduit dans l'institution de programmes prioritaires portant sur ses quatre objectifs stratégiques, à savoir : promouvoir et mettre en oeuvre les droits fondamentaux au travail, accroître les possibilités, pour les femmes et pour les hommes, d'obtenir un emploi et un revenu convenables; accroître la protection sociale et renforcer le tripartisme et le dialogue social.

3. En 1998, la Conférence internationale du travail a invité les Etats membres de l'OIT à adopter des stratégies équilibrées de croissance économique, à consacrer davantage de ressources à l'éducation et à élaborer des programmes novateurs, axés notamment sur la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes en vue de réduire le chômage élevé qui sévit parmi eux, ainsi que le chômage des handicapés et des membres des minorités ethniques. En particulier, l'OIT a travaillé activement à la promotion des objectifs d'emploi des jeunes énoncés dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Elle a aussi joué un rôle actif à la Conférence mondiale des Ministres de la jeunesse (Lisbonne 1998) et au Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies.

4. La recommandation (No 162) sur les travailleurs âgés, 1980, prévoit des mesures pour protéger le droit des personnes âgées à un traitement égal sur le lieu de travail. L'Année internationale des personnes âgées, actuellement en cours, offre l'occasion d'examiner la façon dont les travailleurs âgés s'adaptent à de nouvelles méthodes, d'étudier si la préretraite est à utiliser comme moyen d'atténuer le chômage des jeunes, d'évaluer les incidences d'une telle politique sur le budget de la sécurité sociale et de voir quelles dispositions à long terme doivent être prises pour assurer la sécurité sociale des personnes âgées à l'issue de leur vie active. L'OIT encourage les politiques de l'emploi fondées sur la croissance économique, les possibilités d'apprentissage et de formation continue, la planification souple de l'emploi

pour prolonger la vie active et des politiques novatrices et viables en matière de sécurité sociale et de pension.

5. Pour donner suite aux objectifs du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, l'OIT s'attache à égaliser les possibilités d'emploi pour les personnes qui souffrent de handicaps en conseillant les Etats membres sur l'adoption de mesures législatives et de cadres institutionnels appropriés fondés sur ses conventions, en créant un milieu propice à l'intégration sociale et économique des handicapés et en élaborant un code de pratique sur la gestion des handicaps et les questions connexes sur le lieu de travail.

6. L'OIT collabore de plus en plus étroitement avec les autres organes du système des Nations Unies pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'an 2000 qui donnera lieu à un examen général et à une évaluation de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Elle a déjà joué le rôle de chef de file lors de la préparation du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 1999, qui était consacré au rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté et à l'autonomisation et la promotion des femmes. Ces thèmes, et les défis qu'ils constituent à l'échelle mondiale, figurent au nombre des priorités opérationnelles de l'OIT.

7. M. HUDSON (Australie) dit, qu'étant le premier représentant des jeunes à faire partie de la délégation australienne à l'Assemblée générale, il fera porter son intervention sur la participation de jeunes et leur représentation à l'Organisation des Nations Unies et dans la communauté internationale, qui sont loin d'être universellement acceptées.

8. Les personnes de 25 ans et moins constituent 60 % de la population mondiale. Leur participation efficace et sans réserve à la société et à la prise de décisions constitue l'aspect le plus fondamental du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Dans de nombreuses régions du monde cependant, les jeunes sont exclus de toute participation aux décisions qui influent sur leur existence, ce qui contribue à leur aliénation de la société. La participation des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions est importante aussi du fait qu'elle peut aboutir à des approches novatrices et à de nouvelles solutions efficaces des problèmes des jeunes. Dans des domaines tels que les services de santé et la prévention de la toxicomanie, la participation des jeunes à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes n'est pas seulement une question d'équité, elle confère également aux programmes un intérêt accru pour le groupe cible.

9. Le Gouvernement australien tient à communiquer directement avec les jeunes sur les questions qui les concernent. A cette fin, il procède à l'organisation d'un programme intitulé "Voices of youth" (les voix de la jeunesse), et il a récemment créé une table ronde nationale de jeunes comprenant 50 jeunes australiens d'origines diverses qui se réunissent deux fois par an avec des membres du Parlement pour faire connaître leurs vues. Des concours nationaux ont été organisés à l'intention des médias pour encourager la présentation de portraits positifs de jeunes et, en l'an 2000, aura lieu pour la première fois une semaine nationale de la jeunesse qui présentera les jeunes australiens et leur contribution à la société.

10. La participation de représentants des jeunes dans les délégations nationales aux réunions pertinentes des Nations Unies offre l'occasion d'examiner le point de vue des jeunes et permet à leurs représentants de mieux comprendre les réalités politiques complexes qui sont à l'origine de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies et de ses décisions. En conséquence, l'Australie souhaite encourager les autres Etats Membres à inclure des jeunes dans leurs délégations à l'Assemblée générale.

11. Mme ENKHTSETSEG (Mongolie) dit que si la pauvreté demeure un problème grave en Mongolie, certaines tendances positives sont apparues sur le plan social : la mortalité maternelle a commencé à décliner, le taux de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire est en hausse et la déperdition scolaire est en baisse. Les conditions de survie des enfants se sont améliorées grâce aux progrès des programmes d'immunisation. Des réformes sont en cours pour développer l'éducation, les services de santé et les autres secteurs sociaux et culturels. Malgré tout, les progrès restent lents par suite de l'insuffisance des ressources. Le Gouvernement mongol est conscient du fait que les politiques sociales et économiques, les préoccupations écologiques et la bonne gouvernance sont étroitement liées et que ces quatre éléments du développement national doivent aller de pair, dans des conditions harmonieuses.

12. Les coopératives contribuent sensiblement à la réalisation des objectifs de développement social en favorisant l'emploi et en atténuant la pauvreté et aussi du fait de leur apport à la production et des services qu'elles fournissent à leurs membres, qui sont près de 800 millions de par le monde. La délégation mongole exprime sa satisfaction pour le rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (A/54/57), qui a bénéficié des renseignements communiqués par les gouvernements et les organismes nationaux de coopération. Le projet de directives visant à créer un environnement propice au développement des coopératives qui figure en annexe au rapport apportera des indications opportunes aux gouvernements pour l'élaboration ou la révision de leur politique sur les coopératives. La délégation mongole recommande donc son adoption par l'Assemblée générale.

13. Il existe en Mongolie sept alliances coopératives regroupant 2000 coopératives. Le gouvernement a adopté un programme national de développement des coopératives et établi pour suivre l'application de ce programme, un conseil national placé sous la présidence du Ministre de l'agriculture et de l'industrie. Les principaux objectifs du programme sont les suivants : faire participer les coopératives à la promotion des objectifs nationaux de développement, en particulier la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la fourniture à la population de services sociaux satisfaisants. La législation nationale mongole sur les coopérative a été révisée en 1998 pour inclure les principes essentiels du Manifeste de l'identité coopérative adopté en 1995 au Congrès du centenaire de l'Alliance coopérative internationale.

14. La Mongolie attache une importance particulière à la réalisation des objectifs de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous. La délégation mongole est donc déçue de constater que le rapport d'activité présenté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme "Education pour

tous" (A/54/128-E/1999/70) ne contient pas de proposition de fond pour la proclamation d'une décennie des Nations Unies pour l'élimination de l'analphabétisme, en dépit de la demande présentée en ce sens dans la résolution 52/84 de l'Assemblée générale. La Mongolie pense qu'une telle initiative aurait pour effet d'amener la communauté internationale à renouveler son engagement politique pour assurer un enseignement de qualité accessible à tous. La délégation mongole présentera un projet de résolution sur l'éducation pour tous dans lequel il sera demandé au Secrétaire général de l'ONU et au Directeur général de l'UNESCO de soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, une proposition accompagnée d'un plan d'action, en vue de proclamer la période 2001-2010 Décennie des Nations Unies pour l'élimination de l'analphabétisme.

15. M. JASSIM (Bahreïn) dit que le Bahreïn a toujours assuré à tous, gratuitement et dans des conditions d'égalité, l'éducation, les soins médicaux et la protection sociale, qu'il considère comme des composantes essentielles des droits de l'homme. Il n'a épargné aucun effort pour améliorer les qualifications de ses jeunes, développer leurs capacités intellectuelles et promouvoir leur développement social.

16. L'Etat consacrant plus de 70 % de ses dépenses à l'infrastructure et aux secteurs social, économique et éducatif, les avantages du développement sont allés à l'ensemble de la collectivité et ont placé le Bahreïn en bonne position dans l'indicateur de développement humain du PNUD au cours des cinq dernières années.

17. La famille est le noyau fondamental de la société et est reconnue comme telle par la Constitution du Bahreïn. De nombreuses organisations officielles et non gouvernementales du pays ont de ce fait orienté leurs activités vers la famille, et l'Association du Bahreïn pour la planification familiale et le bien-être familial a été créée en 1975 pour promouvoir les concepts de la planification familiale et de la santé génésique en tant que droits légitimes de la personne.

18. Le Bahreïn a observé activement l'Année internationale des personnes âgées en 1999. Le respect pour les personnes âgées est un trait culturel que reflète la politique nationale et qui procède certainement de l'héritage du peuple bahreinite et de coutumes, traditions et valeurs qui incarnent les principes de la religion islamique et enjoignent le respect pour les personnes âgées ainsi que le souci de leur bien-être. L'Etat a prévu des garanties juridiques pour le plein exercice des droits des personnes âgées et a adopté une loi instituant l'assurance-retraite.

19. En appliquant les résolutions pertinentes de l'ONU, le Bahreïn a fait de grands progrès pour assurer le bien-être des personnes handicapées. Des organismes d'Etat et non gouvernementaux ont accordé une attention particulière aux handicapés, estimant que les dépenses consenties pour leur apporter des soins et assurer leur réinsertion constituaient un investissement productif générateur d'un rendement économique direct en matière de valorisation des ressources humaines. Un institut national de services aux handicapés a été mis en place, qui a pour mission de formuler des politiques officielles appropriées, d'élaborer la législation pertinente, d'effectuer des études pour cerner les

besoins et de coopérer avec les organismes régionaux et internationaux travaillant dans le même domaine.

20. M. SHEN GUOFANG (Chine) dit que le développement social mondial requiert une croissance régulière de l'économie mondiale dans un milieu stable et pacifique. Pour lutter contre les effets adverses que les crises survenues dans certains pays ont eus sur cette économie au cours des deux années précédentes, tous les membres de la communauté internationale doivent collaborer de manière responsable et dans un esprit de partage des risques en vue de promouvoir une croissance économique sans à-coups et d'assurer la prospérité pour tous.

21. L'élimination de la pauvreté devrait constituer la tâche centrale du développement social mondial. Les progrès faits en ce sens ont été lents jusqu'ici et plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent encore dans une extrême pauvreté. Etant donné l'interdépendance économique qui résulte de la mondialisation, les pays développés ont le devoir d'apporter une assistance technologique et financière aux pays en développement pour les aider à éliminer la pauvreté.

22. La délégation chinoise espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 2000 et qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour le développement social donnera un nouvel élan au développement social mondial. Les débats devraient porter sur les effets de la mondialisation, de la libéralisation des échanges et de la révolution de l'information sur le développement social mondial; les problèmes du développement rural; et le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour coordonner la coopération internationale en vue du développement social. Les pays développés devraient être invités instamment à atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement et un calendrier précis devrait être établi pour la réalisation de cet objectif.

23. Le Gouvernement chinois continuera à s'acquitter des engagements pris au Sommet de Copenhague. Il travaille activement à la préparation de la session extraordinaire : le 11 octobre 1999, il accueillera un séminaire international sur le développement social, au cours duquel des experts de différentes régions seront invités à débattre du rôle de l'Etat et du marché dans la promotion du développement social. Les conclusions du séminaire constitueront une contribution directe à la session extraordinaire.

24. M. BALANANDAN (Inde) dit que sa délégation a suivi avec attention le bilan de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et salue l'adoption du Plan d'action de Braga en faveur de la jeunesse à la troisième session du Forum mondial de la jeunesse tenue au Portugal. La délégation indienne est reconnaissante aux Gouvernements de la Turquie et du Sénégal, qui ont offert d'accueillir respectivement la prochaine Conférence mondiale des Ministres de la jeunesse et la prochaine session du Forum mondial de la jeunesse.

25. En cette période de révolution de l'information et de mondialisation, les questions concernant la jeunesse doivent être envisagées dans le contexte du développement social et économique, et il importe de reconnaître expressément la

force majeure de changement social que peut constituer la jeunesse grâce à une participation accrue aux systèmes politiques.

26. Cinq ans après la proclamation de l'Année internationale de la famille, en 1994, il y a lieu de faire le point de l'évolution récente en ce qui concerne la famille. Les problèmes liés à l'éclatement du foyer, à l'abandon, aux difficultés économiques et aux conflits entre les générations se multiplient partout. Une réévaluation du rôle de la famille en tant qu'institution porteuse de stabilité sociale s'impose.

27. On ne saurait trop insister sur le rôle de l'éducation comme instrument primordial du progrès. La délégation indienne appuie le rapport du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'UNESCO (A/54/128-E/1999/70), qui redéfinit l'éducation et ne limite pas son rôle à l'alphabétisation, mais y inclut l'acquisition d'aptitudes et de compétences dans différents cadres sociaux.

28. Les personnes handicapées devraient recevoir plus d'attention de la part des services sociaux afin que leur potentiel productif puisse être exploité. L'éducation et l'action palliative sont une nécessité pour assurer aux handicapés des moyens d'existence viables. Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et la Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà constituent d'importantes initiatives pour permettre d'atteindre cet objectif.

29. Si l'importance des coopératives a diminué par suite de l'évolution rapide de la mondialisation et des sociétés transnationales, les coopératives ont désormais un nouveau rôle à jouer pour encourager l'auto-assistance et l'autonomie. En unissant leurs ressources, en apportant bénévolement leur travail et en négociant collectivement, elles peuvent assurer à l'échelon local des soins médicaux, des services d'enseignement et d'autres services de base sans qu'il faille attendre l'action des pouvoirs publics. La délégation indienne se félicite donc des directives visant à créer un environnement propice au développement des coopératives, qui sont présentées dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/54/57) et elle est heureuse de figurer au nombre des coauteurs du projet de résolution sur les coopératives.

30. Mme OLIVERIO-RELANG (Iles Marshall) dit qu'au cours des trois années écoulées son pays a dû faire face aux problèmes des réformes économiques, à des phénomènes naturels tels qu'El Niño et aux effets de la crise financière asiatique. S'ajoutant à un taux de croissance démographique élevé (3,8 %), ces facteurs ont affecté le développement social. Les îles Marshall appuient sans réserve les résultats du Sommet mondial pour le développement social, en particulier 20 sur 20 et consacrent plus de 20 % de leur budget aux questions sociales. Leurs politiques nationales concernant la population, les femmes et les jeunes constituent les principaux instruments utilisés pour assurer la réalisation des engagements pris au Sommet mondial.

31. Pour surmonter les difficultés que pose la vie dans un petit Etat insulaire en développement, où les principaux services et activités sont concentrés dans deux centres urbains seulement, le pays a créé une équipe mobile de

développement communautaire pour communiquer aux collectivités de la périphérie des renseignements sur les questions de nutrition et de population. Le Ministère de l'éducation mène une campagne semblable sur la gouvernance locale à l'intention de l'administration locale des îles et collectivités éloignées. Ces mesures doivent faciliter l'action des collectivités en matière de développement social à l'échelon local. En outre, le gouvernement compte organiser un deuxième sommet national pour le développement social et économique afin de créer des partenariats dans l'intérêt des collectivités des îles éloignées.

32. La moitié de la population ayant moins de 15 ans, le gouvernement a une tâche difficile pour assurer le développement social, l'égalité et le progrès et répondre à la demande sans cesse croissante de services d'enseignement et de santé. Les mesures qu'il a prises, comme l'adoption d'une politique nationale en faveur de la jeunesse, aideront les jeunes à relever certains des défis du prochain millénaire. En outre, l'organisation non gouvernementale Youth to Youth in Health organise un programme portant sur la sensibilisation aux questions de santé, l'aptitude à diriger, l'enseignement par les pairs et l'appréciation culturelle, qui est orienté vers les jeunes à comportement à risque - grossesses non désirées, tentatives de suicide ou abus d'alcool. Le programme est largement à l'origine de la diminution régulière des grossesses chez les adolescentes. Actuellement, l'organisation recherche des contributions pour créer un centre de santé destiné aux jeunes; le gouvernement est prêt à donner des renseignements sur ce projet aux pays et organismes donateurs intéressés.

33. M. RYAN (Irlande) dit qu'en octobre 1998, l'Irlande a accueilli un atelier des Nations Unies sur les technologies et la famille. Examinant les effets de la révolution technologique sur la famille, l'atelier a mis l'accent sur les domaines de l'éducation, des communications et de l'information, ainsi que sur le travail, l'emploi et la santé, et les services sociaux de base. Il a insisté en particulier sur les conséquences de l'introduction des nouvelles technologies sur la santé et sur le mode de vie.

34. Les participants à l'atelier ont recommandé que l'on effectue des recherches sur les effets des technologies sur les familles, que l'on crée parallèlement de nouvelles possibilités en développant l'éducation des adultes et que l'on reconnaisse sans tarder que les familles ne doivent pas devenir seulement des bénéficiaires passifs de services. Ils sont également convenus qu'il importe de protéger l'intégrité et le caractère privé des données personnelles introduites dans l'ordinateur. Les conclusions de l'atelier aideront les gouvernements à orienter leurs recherches sur les changements que l'innovation technologique entraîne pour les familles. Il y a lieu de noter en particulier les possibilités d'emploi résultant d'une application mieux dirigée des nouvelles technologies, notamment pour les membres de la famille qui souffrent de handicaps.

35. Les débats de l'atelier ont porté aussi sur les besoins particuliers des pays en développement face aux nouvelles technologies et sur la façon dont les technologies de communication peuvent améliorer l'accès aux services de santé et services de base dans ces pays. Les participants ont recommandé que lors de l'élaboration des politiques concernant les technologies l'on tienne compte des résultats des évaluations de leurs effets sur la famille. Ils ont aussi reconnu le rôle que peuvent jouer les organisations non gouvernementales pour aider les

familles à minimiser les effets négatifs d'Internet sur les enfants et les jeunes et pour collaborer à la fourniture de services sociaux et de services de santé préventifs.

36. M. RABUKA (Fidji) dit que l'accroissement de la longévité entraîne un vieillissement de la société à Fidji, de sorte que l'on prévoit que, de 1995 à 2025, le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans augmentera de 233 %. Toutefois, les incidences sociales et économiques de ce changement démographique ne sont pas encore pleinement reconnues ou comprises. A Fidji, les personnes âgées n'ont pas à payer la taxe sur la valeur ajoutée sur les denrées alimentaires de base ni sur les fournitures médicales ou les dépenses de santé. Il est prévu de consentir des prêts d'un montant maximum de 2 000 dollars sur le Fonds national pour la lutte contre la pauvreté, d'améliorer la sécurité sociale pour les personnes âgées et les indigents et de permettre aux travailleurs indépendants de contribuer au fonds national de retraite de Fidji afin qu'ils puissent bénéficier du régime de pension.

37. La discrimination fondée sur l'invalidité est interdite à Fidji, et les personnes qui pourraient en faire l'objet peuvent adresser un recours pour privation de l'exercice de leurs droits fondamentaux. Le Conseil national des handicapés centralise l'action des pouvoirs publics en ce qui concerne les handicapés et l'application des instruments internationaux pertinents. Le gouvernement se fait un devoir d'assurer la réadaptation des handicapés afin qu'ils puissent exercer une activité rémunérée. Il reconnaît qu'il est possible de faire davantage pour garantir la participation sans restriction et dans des conditions d'égalité des handicapés aux affaires de la collectivité et leur assurer le plein exercice des droits de l'homme, mais il a besoin de plus de temps et de ressources pour pouvoir s'acquitter de ses obligations.

38. La dissolution de la famille élargie par suite de la migration de certains de ses membres vers les régions urbaines à la recherche d'un emploi pose un problème social majeur. Le Gouvernement fidjien est résolu à renforcer la famille; à cette fin, il revoit les barèmes d'imposition et d'allocations. Il est nécessaire de consolider la place faite à la famille dans les projets de développement et d'étoffer les activités relatives à la famille des institutions spécialisées en vue de créer une capacités institutionnelle de recherche, de collecte de données et de collaboration entre Etats et d'appuyer la formulation et la mise en oeuvre de politiques et programmes axés sur la famille dans les pays en développement, en particulier les petits Etats insulaires en développement.

39. Fidji partage l'opinion, exprimée dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (A/54/59), selon laquelle la situation et les perspectives des jeunes sont étroitement liées à la situation et les perspectives des jeunes sont étroitement liées à la situation économique et sociale générale de chaque pays et à la capacité économique de l'Etat de créer des emplois. Fidji mène un certain nombre d'activités pour appliquer le Programme d'action mondial, notamment pour créer des compétences dans le domaine de l'agriculture et dans d'autres domaines; pour assurer la formation des jeunes et la formulation et l'application d'une politique intersectorielle intégrée pour le développement des jeunes pendant le nouveau millénaire. La société dans son ensemble paie le prix du niveau élevé de chômage et de sous-emploi chez les jeunes.

40. Fidji se félicite de la stratégie de la Banque mondiale qui met l'accent sur la pauvreté et qui doit faire intervenir le Fonds monétaire international et d'autres partenaires. Cependant, les efforts faits à l'échelon national pour atteindre la croissance économique requièrent pour le commerce international un milieu favorable, faisant une large place à la justice économique et à la justice sociale. En particulier, les petits Etats insulaires en voie de développement comme Fidji ne peuvent recevoir une part équitable des avantages du système commercial mondial s'ils ne bénéficient pas d'un accès amélioré aux marchés, d'un traitement spécial et différencié de leurs produits et d'une capacité institutionnelle accrue pour tirer le meilleur parti des possibilités commerciales mondiales. Aux prochaines négociations sur la libéralisation des échanges qui auront lieu sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il faudra garder présent à l'esprit que le système commercial mondial ne pourra permettre l'égalisation des chances sans la libre circulation du capital humain. C'est parce que les ressources humaines ne sont pas intégrées à la mondialisation et à la libéralisation des échanges que le développement économique demeure aussi lent dans de nombreux pays en développement.

41. Fidji est déçue de noter que ses partenaires semblent peu disposés à s'acquitter de leurs obligations aux termes du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement. La communauté internationale ne peut rester indifférente à la situation des pauvres des pays en développement ni aux efforts faits au niveau national pour tenir compte des besoins et des préoccupations des pauvres. Les engagements pris au niveau international doivent trouver leur expression concrète pour aider les pauvres à retrouver leur dignité et à mener une existence satisfaisante.

42. M. AL-SUDAIRY (Arabie saoudite) dit que son gouvernement ne ménage aucun effort pour satisfaire aux normes les plus élevées en matière de développement social. La Loi fondamentale du pays, qui est fondée sur les enseignements de l'Islam et le principe des consultations, assure un climat social stable grâce à l'adoption de textes législatifs et réglementaires qui protègent les membres de la société de l'injustice et de la discrimination ou de tout ce qui pourrait réduire leur liberté de mouvement et d'action. Les services de protection sociale aident à protéger la collectivité des comportements déviants et des manifestations sociales adverses tout en s'employant à assurer aux inactifs les moyens de mener une activité productive et de pourvoir à leurs propres besoins.

43. L'Administration de la sécurité sociale a été créée en 1962; elle est chargée notamment de contrôler et de réglementer la fourniture d'une assistance aux familles et aux individus remplissant les conditions requises. Elles dispense deux types d'assistance : des allocations et des prestations sociales : les allocations sont versées aux personnes handicapées par l'âge, aux orphelins et aux enfants sans père, aux veuves et aux femmes divorcées seules et sans ressources; les prestations sociales vont aux invalides à 100 %, aux familles de prisonniers et aux victimes de catastrophes et de désastres.

44. L'action des pouvoirs publics est complétée par celle d'institutions charitables et d'organisations non gouvernementales appliquant les principes et enseignements de l'Islam. Le Ministère du travail et des affaires sociales encourage les citoyens à créer des organisations bénévoles pour répondre aux

besoins d'individus ou de groupes à l'échelon local; il existe 142 associations charitables de ce genre qui reçoivent des subventions annuelles de l'Etat.

45. Dans le cadre de la politique officielle de promotion du bien-être et de l'emploi productif des handicapés, ces derniers peuvent trouver à s'employer dans des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Sur les lieux de travail employant 50 personnes ou plus et où la nature du travail le permet, 2 % au moins des postes de travail sont réservés à des handicapés ayant suivi une formation appropriée.

46. Les soins de santé prodigués dans le cadre de la stratégie nationale du Gouvernement saoudien "la santé pour tous" ont donné des résultats efficaces. Les statistiques relatives au nombre de médecins, d'hôpitaux, de lits d'hôpital et de centres de santé, ainsi qu'à la proportion de médecins et d'infirmières par rapport à l'effectif global de la population font apparaître une forte et rapide expansion des services de santé; le pourcentage élevé de la population immunisée contre les principales maladies a en outre entraîné une forte baisse du nombre des victimes de ces maladies. L'Arabie saoudite se situe au même niveau que les pays industrialisés avancés en ce qui concerne le taux de mortalité des enfants en bas âge et des enfants de moins de cinq ans.

47. L'Arabie saoudite a atteint les objectifs fixés dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social (1995). Cela s'est fait en combinant des méthodes traditionnelles et des méthodes contemporaines. Sur le plan traditionnel, le pays s'est attaché à préserver les valeurs religieuses et morales par l'application des principes de l'Islam. L'aspect contemporain de son action a consisté à oeuvrer pour un développement global, propre à assurer le bien-être des membres de la communauté en s'employant à former des citoyens respectables et productifs, conscients de leurs responsabilités et de leur rôle au service de la société.

48. M. GARCIA-GONZALEZ (El Salvador) s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine au titre du point 106 de l'ordre du jour. Conformément au Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et aux recommandations de la Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà, le Gouvernement salvadorien a créé une commission nationale chargée de revoir et de réviser la législation en vigueur concernant les handicapés, ce qui a abouti à la création d'un Conseil national pour le bien-être général des personnes atteintes d'invalidité afin de répondre à l'énorme demande des Salvadoriens qui souffrent d'une forme quelconque d'invalidité résultant directement du conflit armé.

49. Le Conseil se compose de représentants d'un certain nombre de ministères et institutions responsables notamment de la famille, de la santé, de l'éducation, de la main-d'oeuvre et de la sécurité sociale, ainsi que de diverses organisations non gouvernementales. Il a élaboré un projet de loi sur l'égalisation des chances des personnes handicapées, qui doit introduire un régime juridique spécial pour les personnes présentant une forme quelconque d'invalidité physique ou mentale et assurer la mise en place des institutions et organismes de soins requis par ces personnes. Le Conseil a aussi élaboré un document directif sur l'égalisation des chances des personnes souffrant

d'invalidité. Ces efforts ont reçu une vaste publicité grâce à un programme d'information sur l'invalidité destiné à sensibiliser l'opinion au problème et à suggérer des mesures pouvant permettre à la population d'appuyer les activités du Conseil.

50. L'action menée à l'échelon national pour aider les personnes handicapées doit être reliée à celle de la communauté internationale, notamment par l'application des suggestions pertinentes faites à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. M. Garcia-Gonzalez a exprimé l'espoir que les efforts nationaux et internationaux s'intensifieraient afin que les délibérations qui se tiendront lors de l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation du Programme d'action mondial qui doit avoir lieu en 2002 mettent en évidence les problèmes à traiter dans les domaines de l'intégration sociale, de la technologie, de l'information et de la protection globale pour permettre de garantir le développement équitable des handicapés au cours du prochain millénaire.

51. M. SERGIWA (Jamahiriya arabe libyenne) fait observer qu'au seuil du nouveau millénaire, la situation sociale mondiale se détériore. Les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres; le chômage augmente; dans bien des pays l'inégalité sociale s'aggrave. La situation continuera à empirer s'il n'existe pas une volonté politique de créer un climat international qui favorise l'action menée à l'échelon national pour éliminer la pauvreté, créer le plein emploi productif et réaliser l'intégration sociale.

52. Les handicapés constituent un groupe vulnérable qui mérite l'attention de la communauté internationale, celle-ci doit s'employer à les intégrer au sein de ses sociétés et appliquer le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. La Jamahiriya arabe libyenne a pris l'initiative de la proclamation de l'Année internationale des personnes handicapées et a présidé le Comité préparatoire pour l'Année. Sa préoccupation à l'égard des handicapés et le fait qu'elle ait cherché à alerter la communauté internationale sur leur sort ne sont pas surprenants; en effet, le pays continue à compter un grand nombre de citoyens qui ont été handicapés par les mines et autres séquelles de la Seconde guerre mondiale. La délégation libyenne réitère sa demande pour que les pays responsables appliquent les résolutions de l'Assemblée générale qui leur enjoignent de retirer les mines et de verser une indemnisation pour les dommages causés. Les mines continuent à blesser, mutiler et tuer des personnes innocentes.

53. L'éclatement des familles et la disparition de la famille élargie de toutes les sociétés a exacerbé les problèmes que rencontrent les personnes âgées et a entraîné la recherche de nouvelles formes de services sociaux à leur intention. La proclamation de l'Année internationale des personnes âgées a été un pas en avant dans la bonne direction et a mis en lumière les besoins des personnes âgées ainsi que leurs contributions à la société.

54. La délégation libyenne réaffirme le droit des jeunes à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. L'application à l'échelon national du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà favorisera la

formulation de politiques nationales intégrées de la jeunesse conçues pour satisfaire les besoins et les aspirations de jeunes et encourager leur participation dans tous les domaines qui les concernent.

55. Dans le cadre des mesures et politiques économiques et sociales prises par la Jamahiriya arabe libyenne pour valoriser ses ressources humaines, il y a lieu de mentionner l'enseignement élémentaire universel et gratuit, la gratuité des services médicaux et la gratuité de la sécurité sociale pour les veuves, les handicapés et les personnes âgées. Le pays s'emploie à promouvoir l'égalité entre les sexes, à encourager le rôle de la femme dans le développement et à protéger la famille, qui est le fondement de la société. Il a promulgué des lois prévoyant de nombreux avantages pour les handicapés, renforçant leur rôle dans la société et leur assurant des chances égales. Une attention particulière est accordée au développement des compétences et aptitudes des jeunes : l'on s'emploie à assurer leur droit à l'éducation, à des services de santé de qualité et à l'emploi, à répondre à leurs besoins particuliers et à promouvoir leur participation au développement et à la prise de décisions.

56. Tous ces résultats ont été obtenus en dépit des sanctions économiques coercitives imposées au peuple libyen au début des années 90, sanctions qui ont entraîné d'énormes pertes et ont freiné des programmes conçus pour répondre aux besoins de groupes vulnérables de la société.

57. Mme RAMIRO LOPEZ (Philippines) dit que la situation des handicapés préoccupe de plus en plus son gouvernement car ils constituent près de 10 % de la population. La politique officielle met l'accent sur la prévention de l'invalidité, la réadaptation et l'égalisation des chances pour les handicapés, la protection de leurs droits et la fourniture de services permettant d'accélérer leur intégration à la société. Les droits fondamentaux des personnes handicapées sont protégés par la Charte des handicapés, qui a été adoptée en 1992, par l'inclusion d'un chapitre spécial concernant les handicapés dans le plan national pour les droits de l'homme (1996-2000) et par le renforcement de la loi sur l'accessibilité.

58. La délégation philippine note avec satisfaction les faits nouveaux encourageants qui sont signalés dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/54/388), en particulier le fait que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé s'intéressent de plus en plus à l'égalisation des possibilités des personnes handicapées par l'utilisation novatrice des technologies de l'information. La délégation philippine exprime sa reconnaissance au Département des affaires économiques et sociales qui a aidé à organiser le séminaire sur le thème accessibilité et invalidité, parrainé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

59. De nouveaux efforts seront nécessaires pour promouvoir les droits des personnes handicapées et égaliser leurs possibilités. La délégation philippine est en faveur d'un échange d'informations sur les meilleures pratiques dans ce domaine et d'une action mieux axée sur les besoins des enfants handicapés. A ce propos, il est capital de recueillir des informations et des données comparables pour suivre et promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action mondial. La délégation philippine engage les Etats Membres à faire appel à cette fin à

l'expertise technique de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

60. L'effectif mondial des jeunes atteint maintenant un milliard et l'on ne saurait sous-estimer l'importance des questions concernant la jeunesse. Le Gouvernement philippin a formulé un plan à moyen terme en faveur de la jeunesse, qui porte sur la période 1999-2004, et il a fait une plus large place aux jeunes dans la gestion des affaires de l'Etat en désignant un Commissaire à la jeunesse et en créant un programme de formation à l'intention des animateurs de mouvements de jeunes. La délégation philippine note avec satisfaction que les Etats Membres sont de plus en plus nombreux à avoir appliqué des programmes nationaux pour la jeunesse et elle se félicite de l'organisation au Portugal en 1998 de la Conférence mondiale des Ministres de la jeunesse et du Forum mondial des jeunes du système des Nations Unies.

61. La délégation philippine se félicite également de la proposition du Secrétaire général selon laquelle les organismes des Nations Unies devraient consacrer une partie de leurs travaux de recherche et de leurs initiatives à la poursuite de l'application du Programme mondial d'action, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 92 du document A/54/59. Le Gouvernement philippin appuie également les efforts faits pour renforcer le Groupe de la jeunesse du Secrétariat en y affectant des stagiaires et des bénévoles des Nations Unies.

62. S'agissant du rapport du Secrétaire général concernant la suite donnée à l'Année internationale de la famille (A/54/256), Mme Ramiro Lopez signale que le Gouvernement philippin continue à appliquer son plan d'action pour la famille pour la période 1994-2000. Ce plan porte notamment sur les questions suivantes : moyens d'existence, valeurs et culture familiales, criminalité et violence au foyer. La délégation philippine appuie les mesures qui intègrent la famille aux stratégies de développement; pour cette raison elle se félicite des activités menées par le Secrétariat en faveur de la famille et notamment des efforts faits pour suivre les effets des tendances sociales et économiques mondiales sur la famille.

63. Au-delà de l'action nationale, le traitement des questions sociales urgentes requiert une coopération internationale. Il est nécessaire de préparer les ressources humaines, en particulier dans les pays en développement, à la mondialisation et à la modernisation tout en s'employant à promouvoir une plus grande cohésion sociale.

64. M. DONOKUSUMO (Indonésie) dit que la conjoncture économique mondiale a eu des effets particulièrement désastreux pour la jeunesse dans certains pays. La diminution de l'aide publique au développement et des flux financiers, et les obligations liées au remboursement de la dette se sont répercutées sur la vie quotidienne des jeunes. La délégation indonésienne partage donc l'avis du Secrétaire général selon lequel les problèmes des jeunes doivent être examinés dans le contexte de la situation actuelle de la coopération internationale et réaffirme l'importance du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

65. Le Gouvernement indonésien a inscrit un certain nombre de questions concernant les jeunes dans ses plans quinquennaux de développement. Malgré

certaines difficultés récentes, les jeunes continuent à jouer un rôle actif et enthousiaste dans l'exercice de la démocratie en Indonésie.

66. La délégation indonésienne prend acte avec satisfaction du rapport d'activité présenté par le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de l'UNESCO sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du programme d'éducation pour tous d'ici à l'an 2000 (A/54/128-E/1999/70) et du fait que plus des deux tiers des habitants du globe savent maintenant lire et écrire. Le Gouvernement indonésien demeure résolu à atteindre l'objectif de l'éducation de base pour tous d'ici à 2003.

67. La délégation indonésienne appuie les initiatives tendant à diffuser plus largement les normes internationales pour les handicapés, une telle démarche étant indispensable pour que les handicapés puissent participer à l'activité générale. En 1997, le Gouvernement indonésien a adopté la Loi No 4 sur les handicapés, qui proclame l'égalité de droits des handicapés et notamment leur droit d'accès aux services sociaux. Le Gouvernement indonésien est résolu à renforcer les moyens de protection sociale et à prendre, dans la limite de ses possibilités, des mesures en faveur des handicapés et autres groupes vulnérables.

68. M. FADAI FARD (République islamique d'Iran) dit que le développement social s'est accéléré en Iran, avec l'adoption de nouvelles initiatives pour appliquer la Déclaration de Copenhague et la sensibilisation de l'opinion mondiale au problème du vieillissement dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées. Cependant, près de cinq ans après le Sommet mondial pour le développement social, les progrès dans l'application des engagements de Copenhague n'ont pas été aussi grands qu'on l'avait espéré.

69. Bien que la responsabilité de créer un milieu favorable au développement incombe au premier chef aux gouvernements, l'interdépendance entre les économies nationales et l'économie internationale fait que la communauté internationale doit elle aussi participer à cet effort. Les questions commerciales, en particulier la suppression des barrières non commerciales et des mesures coercitives unilatérales doivent retenir l'attention. Un autre domaine de préoccupation est la situation financière internationale défavorable, qui a fait obstacle aux efforts de développement social des pays en développement au cours des années récentes.

70. L'objectif du plein emploi est également loin d'être atteint. Le problème doit être traité à l'échelon national, grâce à une aide au secteur privé et au secteur non structuré, à la promotion de l'emploi indépendant, à la fourniture de crédits aux chômeurs, à l'encouragement de la création d'organismes bénévoles et à des investissements dans les programmes de formation; et, sur le plan international en démantelant les obstacles au commerce, en assurant des courants adéquats de capitaux aux nations en développement, en encourageant les transferts de technologie, en allégeant le fardeau de la dette et en procédant à des échanges de données d'expérience.

71. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran accorde la plus haute priorité à la justice sociale, conçue comme étant la création de possibilités égales pour tous les citoyens, en particulier pour ce qui est de l'accès aux services sociaux. Il a fait du développement social l'un des principaux

objectifs de son deuxième plan quinquennal national adopté en 1995. Malgré les effets adverses des conflits externes, les indicateurs sociaux montrent que durant la deuxième décennie de la Révolution islamique, le pays a fait de grands progrès dans la mise en oeuvre de ses plans de développement social; pour que les résultats obtenus soient durables, il faudra toutefois procéder à des réformes économiques fondamentales. Certaines mesures ont été prises pour améliorer la situation économique des familles à faible revenu, et d'autres sont prévues pour les deuxième et troisième plans quinquennaux.

72. Reconnaissant qu'il importe d'impliquer la jeunesse dans la vie culturelle, sociale et économique de la société, le Gouvernement a créé en mars 1999 le Centre national de la jeunesse, en tant qu'organe exécutif du Conseil suprême de la jeunesse, établi antérieurement. Le Centre a pour principales fonctions de coordonner l'application de la politique avec d'autres organisations, tant gouvernementales que non gouvernementales; de concevoir et exécuter des projets pour répondre aux besoins des jeunes; d'aider à créer de nouvelles possibilités en matière de formation et d'éducation; de faciliter l'accès des jeunes ménages au logement, et d'effectuer des études sur les questions qui présentent de l'importance pour la jeunesse. Parmi les autres initiatives prometteuses pour la jeunesse, il y a lieu de citer la création d'un comité parlementaire sur les femmes, la famille et la jeunesse, et la création d'une banque de données sur la jeunesse. Sur le plan positif, on constate des progrès visibles dans le domaine de l'éducation et de l'emploi.

73. M. OCAZIOINEZ (Colombie) associe sa délégation aux interventions faites par le Guyana au nom du Groupe des 77, et par le Mexique au nom du Groupe de Rio.

74. La délégation colombienne prend acte avec satisfaction des efforts du Rapporteur spécial de la Commission du développement social concernant l'application des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés.

75. La science et la technologie ont apporté une importante contribution au bien-être des handicapés, notamment en améliorant leur mobilité et leurs possibilités d'expression. La délégation colombienne se félicite des possibilités offertes par Internet, mais elle estime qu'il faut veiller à ce que le progrès technologique aide à éliminer les disparités dans les conditions de vie entre les pays du Nord et ceux du Sud.

76. En Colombie, la situation des handicapés constitue un problème de santé publique de plus en plus grave. En conséquence, le gouvernement a annoncé en leur faveur un plan national d'action qui porte sur la période 1999-2002. On n'a pas encore de statistiques fiables sur l'effectif de la population handicapée, mais on estime qu'environ 4,5 millions de Colombiens souffrent d'insuffisances physiques, sensorielles ou mentales. Pour cette raison, la délégation colombienne se félicite des mesures prises par la Division de statistique des Nations Unies en vue d'établir un manuel qui pourra aider les pays à recueillir des données sur ces questions.

77. Le plan national constitue la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans la résolution 52/82 de l'Assemblée générale concernant l'accessibilité, les services aux handicapés et l'emploi des handicapés. Il porte notamment sur la prévention et la réadaptation, l'éducation, l'intégration

dans la famille et dans l'emploi, l'amélioration de l'accès aux sports, les loisirs et le tourisme culturels et la communication et les transports.

78. Le plan a pour principaux objectifs de réduire la fréquence des situations qui sont à l'origine d'invalidités, de renforcer et développer les services sociaux et de favoriser l'intégration économique et sociale des personnes handicapées. Le Gouvernement espère que ses efforts seront renforcés grâce à la coopération internationale avec les organes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

79. M. MAHBUBANI (Singapour) fait observer qu'il est loin d'être certain que la société occidentale ait trouvé les bonnes réponses aux questions sociales auxquelles toutes les nations sont confrontées. De nombreuses sociétés occidentales développées connaissent des taux de criminalité élevés, une forte insécurité personnelle, des divorces fréquents, une augmentation du nombre des familles monoparentales et un accroissement de la toxicomanie. Elles continuent néanmoins à exporter leurs valeurs avec la plus grande énergie. Un grand nombre de ces valeurs sont transportées par la télévision et le cinéma dans les foyers du monde entier grâce aux systèmes de satellites. Les modes de vie jugés acceptables à Hollywood - familles monoparentales, mariages entre homosexuels et consommation de drogues - sont malheureusement considérés comme des modèles par bien des jeunes partout dans le monde. Chaque société doit trouver ses propres méthodes pour alerter sa population aux dangers que représente l'adoption de tels modes de vie.

80. Les valeurs occidentales sont exportées activement par le prosélytisme et la coercition. Ainsi l'Union européenne se propose de présenter une résolution à la Commission invitant tous les Etats à abolir la peine de mort et elle est prête à exercer des pressions sur certains pays en développement, en particulier ceux qui reçoivent une aide, afin qu'ils votent en faveur du système de valeurs sociales qu'elle préconise.

81. La question n'est pas tant la peine de mort en soi que le droit d'un petit nombre de pays d'un seul continent d'imposer leurs vues au reste du monde. Chaque société prend ses décisions sur la peine de mort en fonction d'un ensemble complexe de valeurs sociales, culturelles et religieuses. En exerçant des pressions pour l'abolition de la peine de mort, l'Union européenne déclare que son système de valeurs est supérieur à celui des autres sociétés. De nombreuses valeurs européennes, comme l'état de droit, se sont révélées de grand intérêt et ont été adoptées par d'autres pays. Mais les pays qui les ont adoptées ont fait ce choix volontairement; il ne leur a pas été imposé.

82. Il peut paraître étrange de faire tant de place à la peine de mort dans une intervention qui porte sur l'importance de la famille, mais les deux questions présentent d'étroits rapports. Partout dans le monde, les systèmes de valeurs sont remis en question par les nouveaux assauts de l'information et par de nouvelles formes d'impérialisme culturel. Les sociétés n'appartenant pas au monde développé sont soumises à des pressions économiques, sociales et politiques qui doivent les amener à changer. Si les structures familiales qui existent maintenant dans de nombreuses sociétés développées deviennent la norme mondiale, la famille traditionnelle composée de deux parents qui protègent et élèvent leurs enfants dans le cadre d'un mariage stable, risque fort d'être en danger.

83. Le vingt et unième siècle sera le théâtre d'un vaste débat social, d'une nouvelle lutte darwinienne pour la survie des meilleures valeurs et pratiques sociales. Idéalement, chaque société devrait être autorisée à faire librement ses choix. Le problème tient à ce que les sociétés développées voudraient utiliser la force politique et économique qu'elle ont accumulée pour forcer le reste du monde à accepter leurs prescriptions sociales. Il faut espérer que la Commission ne permettra pas à cette forme de coercition de l'emporter.

84. M. MUTABOTA (Rwanda) dit que le Gouvernement rwandais s'efforce d'effacer les effets de la terrible dévastation causée par les massacres de 1994 et de progresser sur la voie du développement social en faisant appel aux capacités et aux valeurs particulières de chacun. Avec l'appui de pays amis et d'institutions internationales, il a remis en état son infrastructure, y compris les industries, les routes et les institutions de formation technique, ce qui a permis de relever la production. Les produits et services essentiels sont de nouveaux disponibles. L'inflation a été ramenée à 2 %, à la grande satisfaction des citoyens, de même que du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Les institutions financières du pays ont consenti des prêts à faible intérêt pour financer des projets individuels. Malgré cela, il reste beaucoup à faire. Le chômage et les problèmes de santé, en particulier le VIH/Sida et le paludisme posent des problèmes particulièrement épineux. Le Rwanda adresse un appel à la communauté internationale pour qu'elle vienne renforcer les efforts faits par le gouvernement.

85. Etant donné l'importance qu'il attache aux problèmes des jeunes, le Rwanda possède un ministère spécialement chargé de la jeunesse. L'expérience du Rwanda a montré combien les problèmes de la jeunesse peuvent être graves lorsque les jeunes sont incités à s'engager dans des activités criminelles. La majorité des forces qui ont commis le génocide de 1994 étaient composées de jeunes qui avaient été formés par le régime génocide au pouvoir pour constituer une milice. Il a donc fallu consacrer beaucoup de temps et d'efforts à la réadaptation de ces jeunes, qui étaient devenus des tueurs et des violeurs. Une autre initiative a consisté à organiser des camps de solidarité pour réunir les jeunes de l'ensemble du pays et les amener à tenir un dialogue politique ouvert. La majorité des jeunes du Rwanda ignorent ce que sont leurs droits fondamentaux et doivent recevoir une éducation dans ce domaine.

86. La pauvreté pouvant amener les jeunes à exercer des activités douteuses, le gouvernement et la société civile travaillent la main dans la main pour créer des programmes de microcrédit destinés à financer des entreprises communes, ce qui crée des emplois et améliore le niveau de vie. Grâce à l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et d'autres nations amies, des institutions de formation technique ont été mises en place pour enseigner d'urgence les techniques requises.

87. Comme dans d'autres sociétés africaines, il est d'usage pour les Rwandais de respecter les personnes âgées, en qui ils voient une source d'inspiration, de conseils et d'information sur le passé. De nombreuses personnes âgées se sont trouvées isolées lorsque leur famille a été massacrée en 1994 et reçoivent l'assistance de l'Etat. Les événements de 1994 ont également laissé de nombreuses personnes blessées physiquement ou traumatisées mentalement. Ces personnes ont été regroupées dans des mouvements coopératifs, ce qui permet de

leur apporter plus aisément une assistance et certaines d'entre elles vivent dans des villages groupées, selon un arrangement qui améliore leur moral.

88. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur la résolution 1999/18 du Conseil économique et social intitulée "Politiques et programmes mobilisant les jeunes", qui figure au document A/C.3/54/L.2 et dont le Conseil a recommandé l'adoption par l'Assemblée générale.

89. Mme PAIVA (Portugal), prenant la parole au nom des auteurs du projet de résolution à la Commission du développement social, annonce une révision du texte : un nouveau paragraphe a été ajouté après le paragraphe 15, qui reprend le texte du paragraphe 9 de la résolution 52/83 de l'Assemblée générale et se lit comme suit :

"Réitère l'appel adressé aux Etats Membres dans le Programme d'action mondial, leur demandant d'envisager d'inclure des représentants de jeunes dans leurs délégations à l'Assemblée générale et aux réunions pertinentes d'autres organes des Nations Unies, élargissant ainsi les courants de communication et enrichissant les débats sur les questions relatives aux jeunes, et demande au Secrétaire général de communiquer cette invitation aux Etats Membres;"

La séance est levée à 12 h 30.